INTERFACE DOCTORANT

→ L'onglet « Comité de suivi individuel » permet de déclarer les membres du CSI, déposer le compte-rendu du CSI

Le référent ne doit pas être modifié par le doctorant.

La direction de thèse ne doit pas être renseignée par le doctorant.

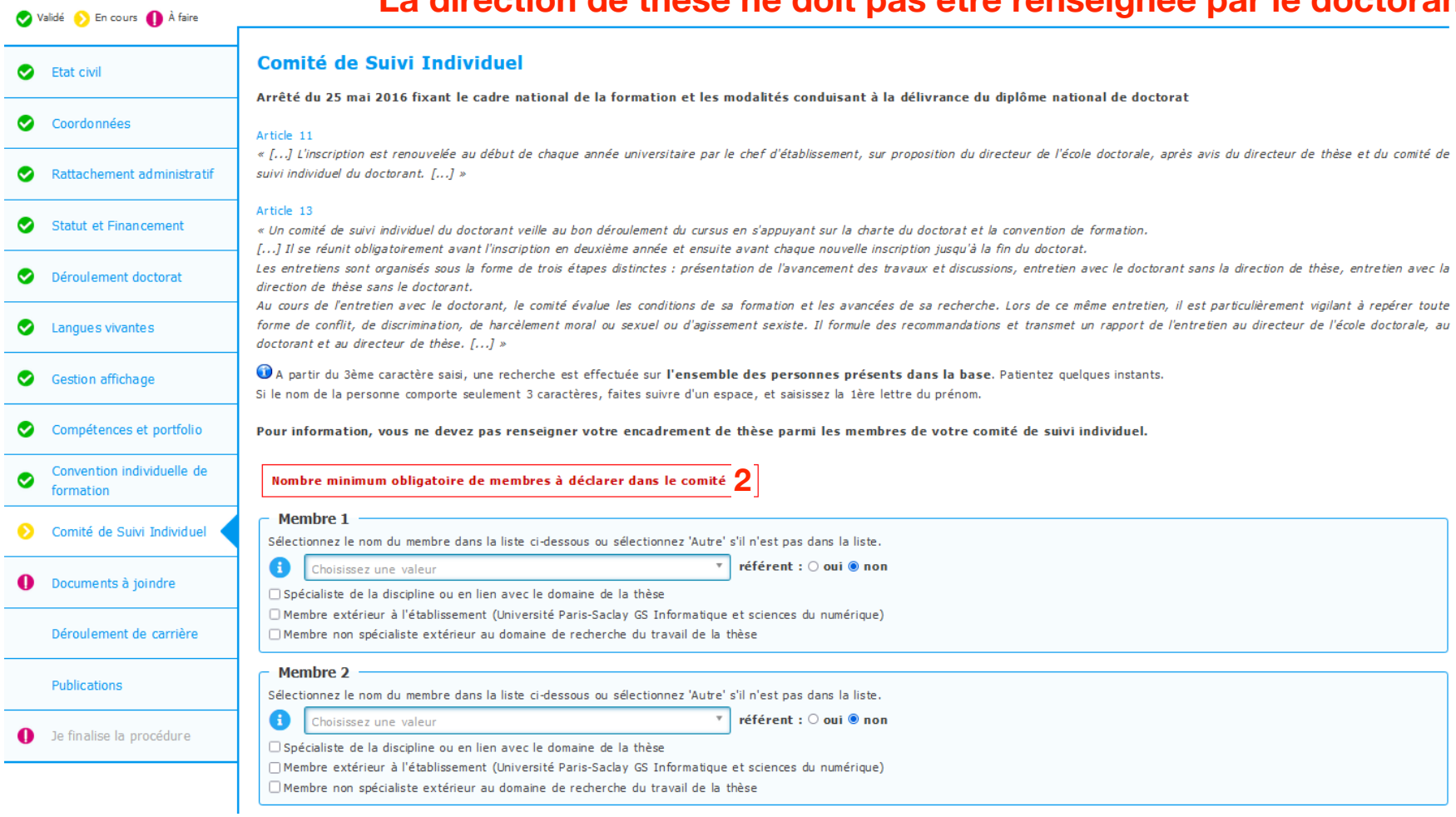

©ADUM 2023 - Document à usage interne pour les écoles doctorales et établissements. Ne pas diffuser.

INTERFACE DOCTORANT

Le référent ne doit pas être modifié par le doctorant.

La direction de thèse ne doit pas être renseignée par le doctorant.

→ **Le doctorant saisit les premières lettres du nom du membre et sélectionne le membre dans la liste (l'adresse e-mail ressort afin de choisir le bon membre en cas d'homonyme)**

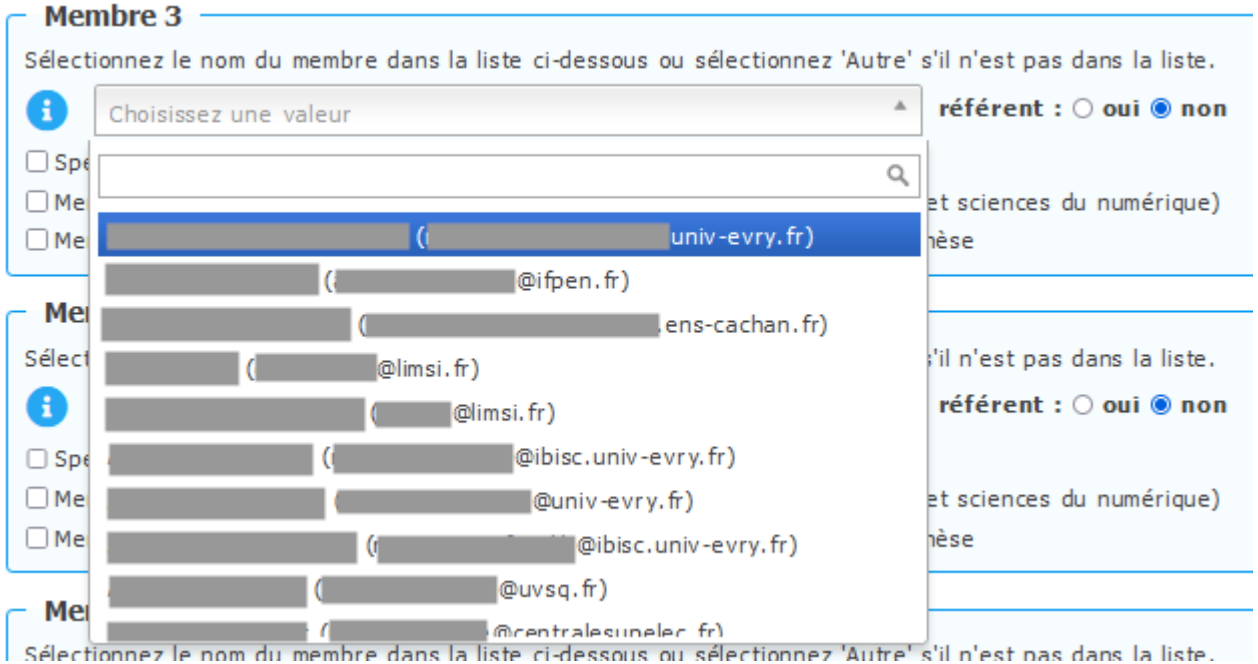

©ADUM 2023 - Document à usage interne pour les écoles doctorales et établissements. Ne pas diffuser.

INTERFACE DOCTORANT

Le référent ne doit pas être modifié par le doctorant.

La direction de thèse ne doit pas être renseignée par le doctorant.

→ Si le membre n'est pas enregistré sur ADUM, le doctorant complète les informations à son sujet

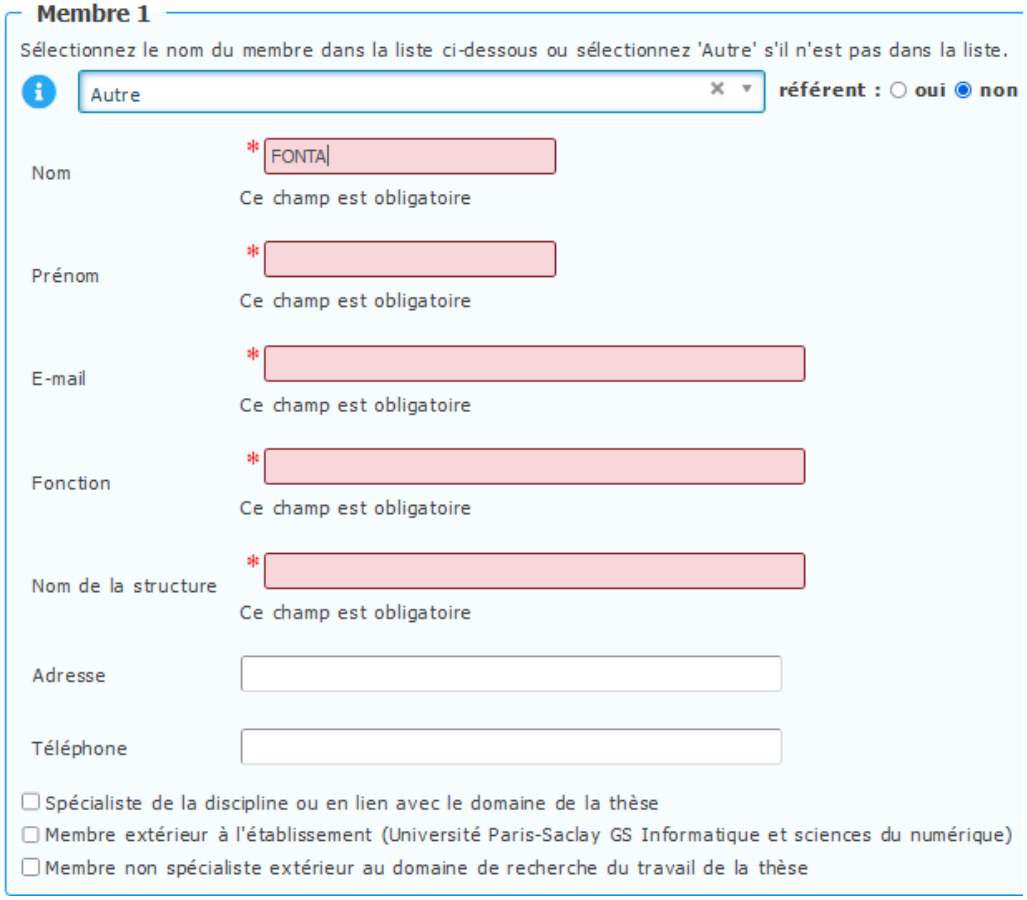

©ADUM 2023 - Document à usage interne pour les écoles doctorales et établissements. Ne pas diffuser.

Le référent ne doit pas être modifié par le doctorant.

INTERFACE DOCTORANT

La direction de thèse ne doit pas être renseignée par le doctorant.

→ Le doctorant indique les différentes spécificités des membres ainsi que le référent le cas échéant

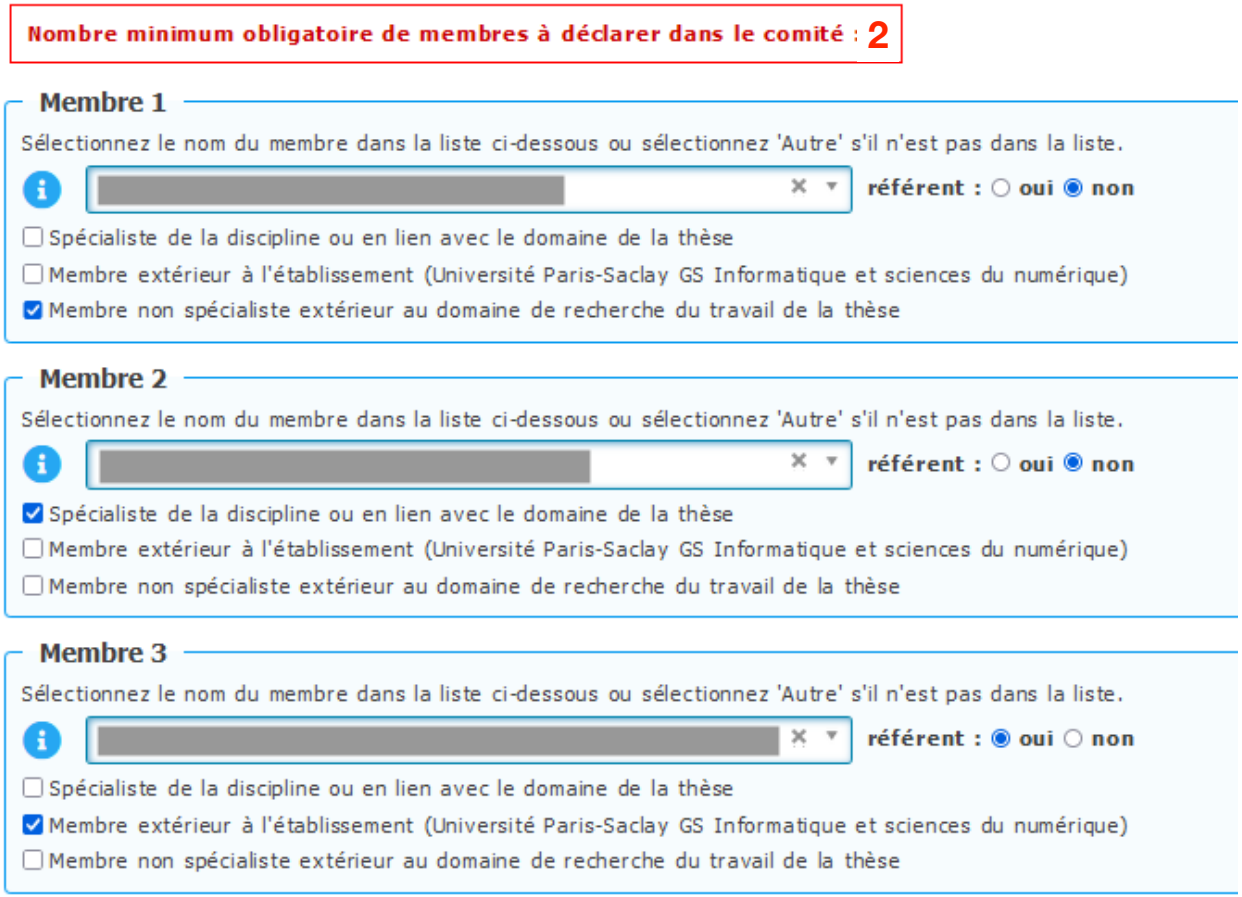

©ADUM 2023 - Document à usage interne pour les écoles doctorales et établissements. Ne pas diffuser.